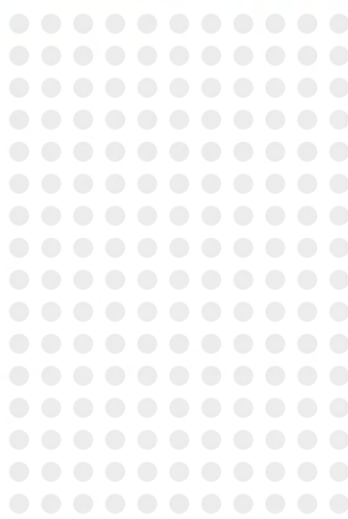




Fonds de Solidarité aux Sinistrés

Un partenaire au service des collectivités



Un Fonds de Solidarité au service des collectivités et de ses administrés sinistrés

Le Fonds de Solidarité aux Sinistrés est une association d'intérêt général de **collecte et de redistribution d'aides au profit de sinistrés** ou victimes d'événements majeurs (catastrophes naturelles ou technologiques, incendies, etc.).

À l'instar d'un Hub, le Fonds de Solidarité aux Sinistrés se donne comme mission de **coordonner les différentes formes de dons collectés par les divers acteurs** pour en rationaliser l'utilisation et en flécher la destination dans le cadre **d'actions de soutien concertées et structurées**. Il a vocation à être mobilisé lorsque la victime d'un sinistre est mal assurée ou non assurée, ou quand une compagnie d'assurances n'accorde pas de garanties pour différentes raisons.

Nous collectons des dons financiers et matériels (électroménager, mobilier, vêtements, etc.). Notre partenaire solidaire bordelais, GEEV, relaye nos campagnes de collecte auprès des 5 millions d'utilisateurs de sa plateforme de dons.



Les Casques Jaunes pour aider les collectivités locales lors de l'activation des PCS

Le Fonds de Solidarité aux Sinistrés met à la disposition des communes outre une aide financière issue des dons collectés, **les Casques Jaunes de la Réserve Résilience** qui comptent plus de 30 000 bénévoles mobilisables sur le territoire national et ultramarin.

Les Casques Jaunes interviennent dans le cadre de missions de prévention pour la mise en sécurité des populations exposées à des risques ou dans le cadre de l'activation des plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde.

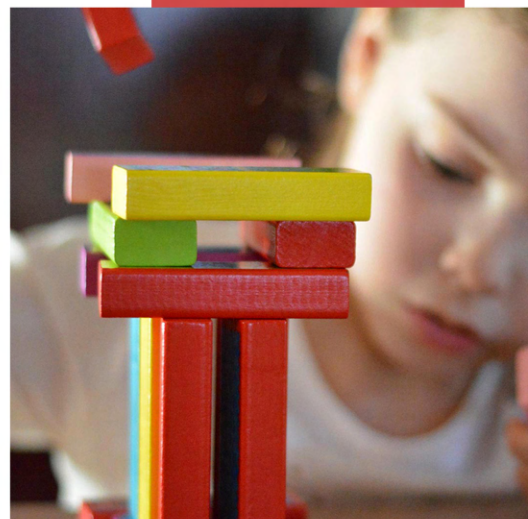
Le Fonds de Solidarité aux Sinistrés **finance les missions des Casques Jaunes** qui peuvent durer plusieurs mois ou années selon les besoins des sinistrés.



Des actions d'éducation à la prévention des risques pour les enfants

Le Fonds de Solidarité aux Sinistrés finance et anime des **projets éducatifs** à la prévention des risques domestiques, naturels et technologiques dans le cadre d'un projet associant les mairies de France partenaires.

Les mairies peuvent dans le cadre des activités périscolaires ou scolaires **participer annuellement aux actions de sensibilisation des enfants** aux différents risques et participer au jeu annuel de la prévention des risques qui récompense les écoles engagées.



Une opération Jouets Solidaires au profit des enfants

Le Fonds de Solidarité aux Sinistrés organise chaque année avec les **Mairies de France** partenaires l'opération Jouets Solidaires.

Nous collectons dans les mairies des jouets qui sont ensuite offerts aux enfants des communes sinistrées.

Retrouvez les opérations Jouets Solidaires en cours sur le site internet du Fonds de Solidarité aux Sinistrés.

Le mot du Président

Face aux défis climatiques et au désengagement croissant des assureurs des collectivités, la **solidarité nationale** est plus que jamais un levier de résilience des territoires.

Les collectivités locales sont contraintes d'accompagner de nouvelles pratiques solidaires et d'organiser la sauvegarde des populations en mobilisant de nouveaux outils de coordination et de supervision de l'entraide.

Le Fonds de Solidarité aux Sinistrés poursuit cet objectif ambitieux **au service de l'intérêt général** en apportant une réponse mesurée et coordonnée aux besoins d'assistance croissants de nos concitoyens.



Pascal Gerasimo
Président du Fonds de
Solidarité aux Sinistrés

Vous êtes une collectivité et vous souhaitez mobiliser le Fonds de Solidarité aux Sinistrés ?

Lorsque les bâtiments municipaux sont endommagés par un sinistre, le Fonds de Solidarité aux Sinistrés peut être **sollicité au profit de la collectivité**. Nous pouvons lancer avec votre accord une opération spécifique de collecte et mobiliser les Casques Jaunes pour intervenir aux côtés des employés municipaux après l'intervention des forces de secours.



Devenez partenaire et obtenez le Trophée Résilience

Le partenariat est entièrement gratuit pour la collectivité.

Pour devenir partenaire du Fonds de Solidarité aux Sinistrés, il suffit de signer une convention de partenariat qui définit les modalités d'obtention du Trophée Résilience en déployant le programme de solidarité à l'échelle de la collectivité.

Déposez votre demande sur le site

www.fondsdesolidariteauxsinistres.org



Ou scannez-moi 